

Avis d'Appel d'Offres Ouvert Nationale N° DNCMP/13/T/2022-2023 relatif à la construction d'un bloc comprenant 8 bureaux, 3 salles de bain, un stock et une salle des réunions pour étendre le bureau communal de la Commune Rugombo

Date de publication : 02/08/2022

Date d'ouverture : 22/08/2022

Objet de l'Appel d'Offres

1. La commune de **RUGOMBO** invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, pour les travaux de **Construction d'un bloc Communal comprenant 8 bureaux, 3 salles de bain, un stock et une salle des réunions tel que sont conçus les plans.**

Spécification du marché

2. Le présent Appel d'Offres est lancé auprès des entreprises nationales et étrangères établies au Burundi.
3. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont en un seul lot.
4. L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de **trois (3) mois calendaires.**

Conditions de participations

5. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales, participant à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement de soumissionnaires (consortium) et possédant les capacités techniques, juridiques et financières nécessaires à l'exécution du marché.
6. Les candidats concernés par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 161 du Code révisé des Marchés publics ne peuvent pas participer à l'appel d'offres.

Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

7. Le Dossier d'Appel d'offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service au siège de la **Commune RUGOMBO** située dans la Commune RUGOMBO à partir de 8h00 ; dans **les bureaux abritant la Commune RUGOMBO** et **par l'adresse téléphonique 69 078 334**

Le DAO est acheté à sept cent trente-cinq mille (735 000fbu) francs burundais : **367500fbu** sur le compte N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) et **367500fbu** au compte N°00200029247-93 Ouvert à la BCB RUGOMBO au nom de la commune **RUGOMBO.**

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

8. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à :
-**Monsieur l'Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics de la Commune de RUGOMBO**, Tél : **69 078 334/ 69 373 758** en mentionnant la référence de

7

Visite du site

9. Une visite guidée du site sera organisée le ^{M 8} .../.../ 2022 de 10 heure à 12 heure. Le lieu de rencontre est le chef-lieu de la Commune RUGOMBO

Présentation de l'offre

10. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de **cinq cent mille de francs burundais (500 000FBU)**.

Validité des offres.

11. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours calendriers à compter de la date limite d'ouverture des plis.

Date limite de dépôt des offres.

12. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, **au plus tard le 22./08/ 2022 à 9h30.**

Toute offre reçue après la date et l'heure limites ne sera pas ouverte.

Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants et d'observateurs éventuellement autorisés à l'adresse mentionnée ci-dessus **le 22./08./ 2022 à 9h30.**

Le procès-verbal d'ouverture des offres dressé ultérieurement par le Maître d'Ouvrage sera accompagné d'un document annexe listant les personnes présentes à la séance et signé par chacune d'entre elle.

Critères de qualification des soumissionnaires.

14. Les documents exigés en matière de qualifications sont détaillés dans le Dossier d'Appel d'Offres, dans les « Données Particulières de l'appel d'offres » (voir clause 4 des DPAO)
15. Une marge de préférence de 2% sera octroyée aux soumissionnaires locaux conformément à l'article 202 du code révisé des marchés publics.

Fait à Rugombo, le 18 / 07 /2022

Gilbert MANIRAKIZA

L'Administrateur Communal

